

***POLITIQUE CULTURELLE  
DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
2005 - 2010***



*Adoptée par le Conseil des maires*

*Le 15 juin 2005*



## **Index**

### **Mot du préfet de la MRC**

### **Mot du président du comité culturel**

### **Le comité culturel de la MRC**

### **Présentation de la démarche de mise à jour**

*L'inventaire*

*Les consultations publiques*

*L'exercice de vision stratégique*

### **La MRC de Memphrémagog**

*Le milieu physique et naturel*

*Les caractéristiques sociales*

*Les caractéristiques démographiques*

### **L'état de situation**

La vitalité culturelle du territoire

Les Arts de la scène

*Lieux de diffusion*

*Théâtre et arts du cirque*

*Musique*

*Danse*

*Cinéma et télévision*

Les Arts visuels et métiers d'art

*Architectes, Artistes peintres, dessinateurs, infographistes, Métiers d'art,  
photographes et sculpteurs*

Les Lettres

*Bibliothèques*

*Création littéraire*

*Université du troisième âge*

Le patrimoine

*Patrimoine bâti*

*Sociétés d'histoire*

*Patrimoine paysager*

*Publications à caractère patrimonial du comité culturel*

Les politiques culturelles en vigueur sur le territoire de la MRC

*Commission scolaire des Sommets*

*Ville de Magog*

### **Les enjeux repérés par le comité culturel**

*Les MRC – lien entre la gouvernance municipale, provinciale et fédérale*

*Le comité culturel de MRC - guichet unique ou service au milieu municipal ?*

*Les Arts de la scène – une force tranquille*

*Les Arts visuels – un fleuron haut en couleurs*

*Les Lettres – un secteur en émergence*

*Le Patrimoine – un trésor fragile*

### **Les principes directeurs**

### **Les orientations de développement**

### **Annexes**

*Lexique*

*Carte géographique*

## Mot du préfet

Bonjour,

Au fil du temps, la réalité municipale a bien changé. Autrefois, la responsabilité municipale s'articulait en réponse aux besoins de base d'une communauté essentiellement l'encadrement du domaine bâti et les services de première ligne requis par la population. Aujourd'hui, un nombre bien plus considérable d'enjeux doivent être pris en charge par les instances locales. Aux services de proximité et à l'aménagement cohérent du territoire, s'ajoute toute une gamme d'interventions plus directement liées à la qualité de vie de tous. Parallèlement, nous savons que la population québécoise est vieillissante et cette réalité est d'autant plus vraie dans la MRC de Memphrémagog.

Cette perspective bien réelle nous incite à planifier des actions qui feront de notre environnement un milieu de vie où l'on pourra jouir pendant longtemps d'une gamme de services de proximité élargie, tant au niveau social, communautaire, sportif que culturel. Dans cette dernière perspective, la MRC de Memphrémagog a su innover par rapport au reste du Québec, puisqu'elle adopte aujourd'hui la quatrième génération de sa Politique culturelle. Cette contribution signifiante pour l'essor de notre milieu et la qualité de vie de nos citoyens, démontre bien qu'il vaut la peine de soutenir des engagements jugés parfois visionnaires au départ puisqu'à long terme, ils s'avèrent des investissements de grande valeur pour toute la communauté.

Roger Nicolet

Préfet

Maire d'Austin

## Mot du président

En 2005, on peut affirmer sans détour que le milieu culturel de la MRC de Memphrémagog se porte bien ! Les organismes et les événements se multiplient et on assiste à un intérêt grandissant du milieu municipal au développement culturel. Ceci est attribuable aux efforts et à la volonté constante des intervenants de ce secteur qui, depuis 15 années, sont épaulés par le comité culturel de la MRC, seule structure à caractère culturel à desservir simultanément ses 17 municipalités constituantes.

À ceux et celles qui pourraient mettre en doute l'efficacité d'une politique culturelle comme outil structurant d'une communauté, je mentionne que cette quatrième génération chez nous marque un virage important qu'il aurait été impossible de négocier il y a de cela quelques années à peine. Les engagements soutenus qu'implique une politique culturelle portent fruits. Si en 1991 nous « mettions la table » pour un développement culturel fort et harmonieux, en 2005, nous pouvons nous permettre de « varier notre menu » afin d'accentuer davantage le soutien aux municipalités, elles qui sont appelées à offrir en première ligne une vie culturelle adaptée aux besoins propres de leurs citoyens.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, participé à la mise à jour de cette Politique culturelle, notamment tous les membres du comité culturel de la MRC qui ont su se prêter avec brio à un exercice parfois rigoureux mais ô combien bénéfique et vitalisant. Je tiens aussi à souligner le travail de l'agent de développement culturel, M. Dominic Ferland grâce à qui cette nouvelle politique a pu être élaborée pour rencontrer les attentes des élus et des citoyens de la MRC de Memphrémagog.

Jacques Delorme

Président du comité culturel

Maire du Canton d'Orford

## Le comité culturel de la MRC

D'après ses règlements, le comité culturel de la MRC est composé de 11 membres ayant droit de vote. Six de ces membres sont des maires ou des élus municipaux. Les cinq autres membres proviennent des milieux culturel et scolaire. Le mandat pour chacun des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable. À ces 11 membres sont adjoints deux personnes-ressources, soit une représentante de la Direction de l'Estrie au ministère de la Culture et des Communications (madame Jocelyne Jacques) ainsi qu'un membre du personnel régulier de la MRC (monsieur Dominic Ferland) qui agit à titre de secrétaire du comité.

La composition du comité, au moment de l'élaboration de cette politique était la suivante :

- Monsieur Jacques Delorme, président, maire du Canton d'Orford
- Madame Agnès Bastin Jutras, vice-présidente et représentante du secteur des Lettres
- Madame Hélène Brunet, représentante du secteur des Arts visuels
- Madame Andrée Chartrand, représentante du secteur Patrimoine
- Monsieur Gilles Boisvert, maire de Ste-Catherine-de-Hatley et représentant le secteur Est
- Monsieur Jean-Pierre Fauteux, représentant du secteur scolaire
- Monsieur Ian Murphy, représentant du secteur des Arts de la scène
- Monsieur Marc Poulin, maire de la Ville de Magog
- Monsieur Raymond Yates, maire de Stanstead et représentant des Villes frontalières

Lors de l'adoption de cette politique culturelle, ont comptait deux sièges vacants soit

- Le siège représentant le secteur Nord de la MRC
- Le siège représentant le secteur Ouest de la MRC

Le comité culturel de la MRC de Memphrémagog est consultatif, c'est-à-dire qu'il peut présenter des recommandations au Conseil de la MRC mais n'a pas de pouvoir décisionnel à moins d'une délégation spécifique faite en ce sens par le Conseil.

# Présentation de la démarche de mise à jour

## L'INVENTAIRE

La mise à jour de l'inventaire des ressources culturelles s'est effectuée avec des intervenants des milieux culturels et municipaux dans chacune des municipalités. Les données disponibles ont préalablement été acheminées, accompagnées d'un questionnaire. Par la suite, les intervenants ont été rencontrés individuellement afin de recueillir leurs commentaires. Mentionnons qu'étant donné que la ville de Magog procédait presque au même moment à cet exercice, leurs données nous ont été gracieusement fournies, évitant ainsi un dédoublement dans cette démarche.

## LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Cinq consultations publiques ont eu lieu. Soit quatre dans les secteurs géographiques suivants : Villes frontalières (Stanstead, Ogden et Canton de Stanstead), Massawippi (Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, et Ste-Catherine-de-Hatley), Secteur Nord (Orford, Eastman, Stukely-Sud) et Secteur Ouest (Austin, St-Étienne-de-Bolton, St-Benoît-du-Lac, Bolton-Centre et Canton de Potton). Une cinquième consultation a été organisée conjointement avec la Ville de Magog, toujours dans le but d'éviter les dédoublements et la confusion auprès des intervenants.

Lors de ces rencontres, l'inventaire des ressources a été soumis ainsi que les principes directeurs et orientations de la nouvelle Politique culturelle.

## L'EXERCICE DE VISION STRATÉGIQUE

La troisième et dernière étape menant à la rédaction de la Politique culturelle fut l'exercice de vision stratégique qui s'inscrivait dans la démarche de mise à jour du schéma d'aménagement de la MRC dans les secteurs culturel, économique, environnemental et social. Le résultat de cet exercice a permis de dégager les enjeux suivants :

- Clarifier le rôle de la MRC sur le développement culturel, par rapport à celui des municipalités et des organismes;

- Augmenter les ressources consacrées à la culture et en particulier le financement des organismes culturels;
- Valoriser davantage la vie culturelle et mieux promouvoir les services, les activités et les événements.

## La MRC de Memphrémagog

Il importe de retenir qu'à la base, les Municipalités régionales de comté (MRC), en sus de leurs compétences et qualités propres, desservent principalement les professionnels des bureaux municipaux ainsi que les élus qui les gouvernent. Elles font le lien avec les divers ministères du gouvernement provincial. Des services aux citoyens sont inhérents à cette structure mais ne devraient pas constituer l'objet principal de leur mandat. Cet énoncé viendra teinter le rôle de la MRC en matière culturelle.

### **Le milieu physique et naturel**

La MRC de Memphrémagog couvre le territoire de dix-sept (17) municipalités représentant 1 327 kilomètres carrés constitués d'une concentration importante de montagnes et de lacs. Deux axes montagneux traversent la MRC du nord au sud. Les lacs et les cours d'eau sont à la base de secteurs dominants du développement de la MRC, à savoir la villégiature qui occupe une forte proportion des berges sur plus de vingt-sept (27) plans d'eau, et l'activité récréo-touristique.

(Source : Schéma d'aménagement – MRC de Memphrémagog)

### **Les caractéristiques sociales**

Les caractéristiques sociales de la population permanente rappellent les origines anglophones de la région, puisque 21 % de la population était de langue anglaise en 1991 et 19 % en 2001. Malgré ce taux en régression constante depuis plusieurs décennies, il est toutefois presque trois fois plus élevé ici qu'ailleurs en Estrie et la population anglophone représente toujours plus de 50 % de la population permanente de six municipalités sur dix-sept.

(Source : Statistique Canada)

### **Les caractéristiques démographiques**

La population permanente de la MRC a connu un accroissement constant au cours des quarante dernières années et cette performance représente le deuxième plus haut taux de croissance en Estrie, après Sherbrooke. En 2004, la population de la MRC de Memphrémagog était de 45 033 personnes comparativement à 39 962 en 1996, soit une augmentation de 12,7 %. Les perspectives démographiques des dix prochaines années laissent présager la poursuite, voire une poussée plus grande de cette croissance.

La population présente aussi un profil plus âgé que celui du Québec. La population ayant 65 ans ou plus sur le territoire dépassait 15 % en 2001, comparativement à 12 % pour l'Estrie et à 13 % pour l'ensemble du Québec. La concrétisation de l'hypothèse voulant que la population de villégiature devienne permanente continuera de faire augmenter ce taux de vieillissement au cours des prochaines années. En effet, on prévoit qu'en 2021, le pourcentage de la population ayant plus de 65 ans sera de 26,8 % (plus d'une personne sur quatre), ce qui représente le double d'aujourd'hui.

(Source : Institut de la statistique du Québec)

# Le portrait

## LA VITALITÉ CULTURELLE DU TERRITOIRE

---

Le répertoire culturel mis en place par le comité culturel témoigne de la vitalité du territoire. Il découle d'une banque de données constamment mise à jour. Tous les organismes et entreprises publiques y sont répertoriés ainsi que les individus qui ont signifié un intérêt en ce sens. Le Répertoire culturel 2005 nous informe que :

- 232 intervenants y sont inscrits ainsi que 81 entreprises et organismes, totalisant 313 inscriptions.
- Des 232 intervenants, 27 sont reliés au secteur des Arts de la scène, 200 au secteur des Arts visuels, cinq au secteur des Lettres et aucun au secteur du Patrimoine.
- Des 81 entreprises et organismes, 24 sont reliés au secteur des Arts de la scène, 26 au secteur des Arts visuels, 11 au secteur des Lettres et 11 au secteur du patrimoine.
- On compte aussi quatre centres culturels et cinq comités culturels municipaux.

## ARTS DE LA SCÈNE

---

Il existe sur le territoire de la MRC des institutions qui ont fait leur marque et continuent de le faire. Une salle de spectacle centenaire, deux pionniers du théâtre d'été, un centre de réputation internationale et un tremplin pour les grands de l'humour québécois, pour n'en citer que quelques-uns. Plusieurs autres activités sont aussi offertes à la population.

### **Lieux de diffusion**

Le territoire de la MRC de Memphrémagog abrite des joyaux en matière de lieux de diffusion des Arts de la scène. De plus, d'autres moins connus font désormais partie de ce portrait. La segmentation des clientèles, la saisonnalité, les coûts élevés d'opération font partie des grands défis que les gestionnaires de ses salles rencontrent.

### **Théâtre et arts du cirque**

Quelques troupes de théâtre offrent des occasions exceptionnelles aux citoyens (jeunes et adultes) de s'adonner à cette forme d'art à titre de loisir culturel. Elles sont situées à Magog et produisent habituellement un spectacle par année chacune. Notons qu'un organisme offre aussi des cours aux jeunes et aux adultes. La clientèle scolaire bénéficie aussi d'activités. Citons, entre autres, le programme en arts dramatiques offert par l'école secondaire La Ruche et l'événement du Cirque des étoiles, réunissant les jeunes de cinq écoles primaires de Magog.

### **Musique**

Il existe sur le territoire une grande variété de cours, couvrant pratiquement tous les styles musicaux, et ce, toujours à titre de loisir culturel. On trouve une académie de réputation internationale dans le Canton d'Orford, des écoles de musique et d'écriture de la chanson à Magog, sans compter des professeurs enseignant en privé et disséminés en territoire rural, où il existe aussi un studio d'enregistrement. On compte également des programmes de musique à l'école secondaire La Ruche et le Transit, ainsi qu'au Collège Notre-Dame-des-Servites d'Ayer's Cliff.

### **Danse**

On trouve quelques écoles de danse à Magog. Encore une fois, ces écoles sont destinées au loisir culturel. On constate que certaines d'entre elles sont affiliées à des centres de conditionnement physique.

On peut conclure que, parmi les Arts de la scène, ce sont les diffuseurs et le secteur de la musique qui prédominent. Le théâtre et la danse ont aussi une part au niveau du loisir culturel. Le cinéma et la télévision, quant à eux, contribuent à mettre en valeur le territoire et ses activités.

## LES ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART

---

S'il est un secteur qui foisonne d'énergies, c'est bien celui des Arts visuels et ce, partout sur le territoire de la MRC. C'est aussi le secteur où la proportion d'artistes professionnels et amateurs est la plus importante.

### **Architectes, Artistes peintres, dessinateurs, infographistes, Métiers d'art, photographes et sculpteurs**

Voici très précisément le domaine le plus représenté sur notre territoire. Qu'ils soient professionnels ou non, tous les médiums sont exploités. Ils sont partout, actifs, regroupés en organismes bien structurés et dynamiques. Les dernières années ont vu naître des associations et des écoles, en plus de voir l'adoption de nouveaux programmes par des institutions bien établies. Le programme Arts-Études de l'école secondaire La Ruche offre aux jeunes l'occasion de se perfectionner dans le domaine des Arts visuels.

### **Métiers d'art**

Ces artisans réalisent à partir de leurs ateliers, nichés partout sur le territoire, des œuvres qui se démarquent souvent par leur qualité et leur originalité. Très souvent, ces artistes font partie des mêmes associations que les artistes peintres, dessinateurs, photographes et infographistes.

Qu'ils soient des professionnels ou qu'ils s'adonnent à ces disciplines sous forme de loisir, il est évident que ces artistes savent créer une synergie très appréciée et qui est reconnue à l'extérieur de la MRC de Memphrémagog. Il est indéniable que les Arts visuels contribuent, comme les diffuseurs des Arts de la scène, à l'attrait touristique de la MRC.

## LES LETTRES

---

Depuis quelques années, on voit apparaître des initiatives fort intéressantes dans ce secteur. Il faut aussi mentionner que les bibliothèques continuent d'offrir des services de qualité et que certaines d'elles ont même subi des transformations majeures afin de mieux desservir leur clientèle.

## **Bibliothèques**

Onze bibliothèques publiques existent sur le territoire de la MRC. Elles sont parfois gérées uniquement par des bénévoles, parfois autonomes, parfois affiliées au CRSBPE (Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie), quelques-unes offrent des volumes en anglais et en français et toutes offrent des services variés. Il faut aussi savoir que les municipalités qui ne disposent pas de bibliothèque ont signé des ententes afin que leurs citoyens puissent avoir accès à ces services à proximité. Au nombre des faits saillants, notons que la municipalité d'Eastman a déménagé sa bibliothèque au cœur de son village afin d'en faciliter l'accès aux citoyens, que la municipalité d'Ayer's Cliff a bâti, en 2003, un lieu pour accueillir sa bibliothèque et que la municipalité de Stukely-Sud inaugurerait la sienne dans la même année. Mentionnons aussi que la bibliothèque de Magog offre plus de 32 000 documents et organise de nombreuses activités malgré son espace restreint. Elle prévoit revoir ses services de bibliothèque afin de les élargir et de les diversifier.

## **Création littéraire**

Des auteurs résident sur le territoire de la MRC de Memphrémagog et travaillent souvent dans l'intimité. Il existe dans certaines bibliothèques des ateliers littéraires, qui permettent à leurs membres d'échanger sur des idées et de créer à partir de celles-ci. Occasionnellement, des lectures publiques sont organisées. De plus, une vitrine est offerte aux citoyens qui s'adonnent à cette forme de créativité par le Bulletin culturel de la MRC. Mentionnons enfin que depuis peu s'est développé un événement qui gravite autour de l'art épistolaire.

## **L'université du troisième âge**

En complément de ces activités et des services offerts par les bibliothèques, il faut mentionner l'antenne de l'Université de Sherbrooke qui offre, à Magog, des cours variés à la clientèle du troisième âge. Ces cours ont un succès retentissant puisque des centaines de personnes s'inscrivent aux deux sessions données annuellement sur le territoire de la MRC.

Les initiatives qui découlent du secteur des Lettres sont dignes de mention, parfois même remarquables. Depuis les dernières années, l'engouement pour la création littéraire et

l'éducation aux adultes prend une part de plus en plus importante dans le développement culturel du territoire.

## LE PATRIMOINE

---

Qu'il soit bâti ou archivistique, le constat est le même : le patrimoine participe de façon non négligeable à la qualité de vie des citoyens de la MRC de Memphrémagog, en plus d'être un ambassadeur efficace auprès de la clientèle touristique.

### **Les sociétés d'histoire**

La mission d'une société d'histoire devrait être de recueillir, de conserver et de diffuser l'information sur l'ensemble des documents et des objets de valeur historique et patrimoniale d'une région. Six sociétés d'histoire dûment constituées existent sur le territoire de la MRC. De ces organismes, deux peuvent compter sur des ressources rémunérées. De plus, nous savons que d'autres personnes qui n'oeuvrent pas au sein d'organismes ont aussi à cœur cet aspect de la culture.

Depuis quelques années, on assiste à une amélioration des conditions de certains de ces organismes. Pensons, entre autres, à la Société d'histoire de Magog qui a obtenu de sa ville un local mieux adapté pour les archives, et la participation à une partie de son budget d'opération annuel. Pensons aussi à l'Association du patrimoine de Pottion qui peut, maintenant, bénéficier d'un local à la Maison Reilly de Mansonville. La Société d'histoire de North Hatley est devenue la Société d'histoire du lac Massawippi, couvrant ainsi toutes les municipalités riveraines de ce plan d'eau.

### **Patrimoine bâti**

On dénombre bien des éléments d'intérêt tels des ponts couverts, des granges rondes, des établissements publics, des temples de toutes confessions, des cimetières parfois bicentennaires, des croix de chemin, des calvaires et, bien sûr, des résidences de tous styles. Trois bâtiments ont aussi été classés *Monuments historiques* par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Toutes les municipalités de la MRC sans exception ont au moins un élément bâti d'intérêt patrimonial.

### **Les publications à caractère patrimonial du comité culturel**

Afin de sensibiliser davantage les citoyens aux richesses patrimoniales du territoire, le comité culturel a mis en place des outils qui leur sont disponibles gratuitement. Ceux-ci ont été constitués à partir d'une banque de données, comprenant tous les documents importants des sociétés d'histoire et des photographies de plus de 300 éléments patrimoniaux. Ces quatre brochures, qui ont été réalisées en anglais et en français, traitent respectivement de la Route des diligences, du Patrimoine bâti, de la Villégiature et du Patrimoine religieux. Elles sont distribuées dans les bureaux municipaux, dans les bureaux d'information touristiques et les sociétés d'histoire ayant pignon sur rue. On peut aussi les commander directement aux bureaux de la MRC.

Il est indéniable que le patrimoine est un fleuron de la MRC. Cette situation semble prendre de l'importance aux yeux des décideurs qui, graduellement, soutiennent mieux les bénévoles et les organismes qui s'y impliquent sans compter.

# Les politiques culturelles en vigueur sur le territoire de la MRC

## LA VILLE DE MAGOG

---

En 2002, le territoire de la Ville s'agrandissait en incluant les municipalités du Canton de Magog et d'Omerville. À ce moment, Magog et le Canton de Magog avaient leurs propres énoncés en matière de développement culturel. La Ville lançait, en avril 2005, sa nouvelle Politique culturelle. En plaçant la culture au cœur de son développement, la Ville de Magog reconnaît le rôle important que jouent les arts et la culture dans la constitution d'un milieu de vie de qualité.

## LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

---

Reconnaissant l'apport de la culture à la qualité de vie des citoyens et au développement local (notamment sur le plan de la qualité de vie et des activités économiques, sociales et touristiques), la municipalité d'Eastman a convenu de se doter d'une politique culturelle qui vise à donner une vision globale de la place de la culture, des artistes et des organisations qui génèrent une activité culturelle ou artistique. Cette politique culturelle a fait l'objet d'une consultation publique et a été adoptée au conseil municipal le 6 juin 2005.

Suite à son adoption, un plan d'action sera élaboré pour circonscrire les actions prioritaires dans les secteurs d'émergence, soit les activités littéraires; les arts de la scène; le patrimoine et les antiquités.

## LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

---

Cette commission scolaire a juridiction sur 42 établissements d'enseignement, répartis sur les territoires des MRC d'Asbestos, de Memphrémagog et du Val-St-François. Elle offre des services à une clientèle jeune et adulte, tant en formation générale qu'en formation professionnelle. En mai 2004, elle adoptait sa propre politique culturelle. Elle entend ainsi promouvoir une vie culturelle de qualité dans ses établissements et son siège social en encourageant la mise en place d'activités à caractère culturel pour les élèves, pour le personnel et pour la communauté environnante.

## Les enjeux repérés par le comité culturel

### UN COMITÉ CULTUREL DE MRC – GUICHET UNIQUE OU SERVICE AU MILIEU MUNICIPAL ?

---

Le comité culturel de la MRC de Memphrémagog joue un rôle important dans le développement culturel de la région depuis 1989. Seule structure à caractère culturel à desservir simultanément les 17 municipalités de ce territoire, il rend compte de sa vitalité culturelle. Plus précisément, ce comité agit comme un catalyseur au niveau du rassemblement du milieu et contribue par divers moyens à la promotion de l'offre culturelle de son territoire et à l'édification d'une vie culturelle plus forte et plus dynamique. Ces énoncés étaient valables il y a 15 ans et le sont tout autant aujourd'hui.

En 2005, le milieu culturel est en pleine croissance, comme en témoignent les nombreuses activités culturelles émergentes. Il apparaît maintenant primordial d'accentuer davantage le service aux municipalités, lesquelles se voient de plus en plus sollicitées par leurs citoyens en matière de développement culturel. À cet effet, on constate l'apparition récente de comités culturels municipaux formels dans les municipalités de Stanstead, Austin, Eastman, St-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud. Citons aussi la structure performante de la Ville de Magog en matière de développement culturel. Il ne faut pas non plus passer sous silence les affiliations et services moins formels, qui existent dans d'autres municipalités. Citons la relation positive entre le Canton de Stanstead et l'Association des Artistes de Georgeville-Fitch Bay, les aménagements prévus pour des expositions en arts visuels et patrimonial dans les bureaux municipaux de Ste-Catherine-de-Hatley, de Hatley et de Bolton-Est, les contacts étroits qu'entretient le Centre d'arts Orford avec sa municipalité et du soutien du Canton de Potton pour son Association du patrimoine.

Cela démontre clairement qu'il est temps d'effectuer un virage et de repenser à la fonction de ce « guichet unique » afin qu'il soit davantage destiné au service des municipalités. Les municipalités peuvent offrir une vie culturelle adaptée aux besoins respectifs de leurs

intervenants, à condition que tous s'impliquent : les intervenants, les conseils municipaux et, en appui, le comité culturel de la MRC.

### ARTS DE LA SCÈNE – UNE FORCE TRANQUILLE

---

Le portrait des Arts de la scène révèle que ce sont les diffuseurs et le secteur de la musique qui prédominent. On constate aussi que, bien qu'il existe des lieux de diffusion de grande réputation, la plupart d'entre eux éprouvent des difficultés concernant l'affluence de clientèles et de ce fait, le maintien de leurs opérations. Plutôt que d'encourager une multiplication de ces lieux, il serait souhaitable de favoriser le renforcement des structures existantes.

### ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART – UN FLEURON HAUT EN COULEURS

---

Les Arts visuels se portent bien dans la MRC de Memphrémagog. Force est de constater que les intervenants et organismes de ce secteur sont nombreux et dynamiques. On retient cependant que la promotion de ces activités et la concertation demeurent des préoccupations importantes. La continuité de ce secteur s'appuie sur les efforts de consolidation.

### LES LETTRES – UN SECTEUR EN ÉMERGENCE

---

L'intérêt pour la création littéraire et l'éducation aux adultes marquent un changement positif sur le développement de ce secteur. Il est à noter que tous les citoyens de la MRC ont accès à une bibliothèque de proximité. Avec l'avènement d'Internet, la politique de diffusion de la Grande bibliothèque du Québec et l'agrandissement possible de la bibliothèque de Magog, il serait envisageable qu'en plus de ces services de proximité, les citoyens soient davantage sensibilisés à cette gamme de services plus larges et diversifiés.

### LE PATRIMOINE – UN TRÉSOR FRAGILE

---

L'abondance des éléments patrimoniaux est indéniable sur le territoire de la MRC. Le nombre considérable de sociétés d'histoire est aussi révélateur de l'intérêt porté à ce secteur. Il apparaît tout d'abord pertinent de favoriser le rassemblement des forces vives qui animent les sociétés d'histoire afin de permettre la promotion et la mise en valeur de

nos trésors archivistiques. À cet égard, il serait aussi souhaitable de mettre en place des outils conviviaux qui soient disponibles aux municipalités et à tous les citoyens pour la mise en valeur du patrimoine bâti. Ces outils pourraient bonifier les efforts déployés par les municipalités dans la mise en place de réglementations (Plans particuliers d'urbanisme – PPU, Plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA) servant à préserver certains de ces trésors et encadrer les développements en périphérie, de manière à renforcer le caractère unique de ce patrimoine et participer à la construction de celui de demain.

## **Les principes directeurs**

Tout ce cheminement permet de constater que les principes directeurs qui étaient énoncés dans la Politique culturelle 2000 - 2005 sont valables encore aujourd'hui.

- SOUTENIR ET ENCOURAGER LES MUNICIPALITÉS AFIN QUE CELLES-CI FAVORISENT LA PARTICIPATION ET L'ACCESSIBILITÉ DU CITOYEN À LA CULTURE ;
  
- METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES CULTURELLES DE LA MRC.

## **Les orientations de développement**

Pour ce qui est des orientations, il importe de renforcer davantage le soutien aux municipalités dans leur développement d'activités culturelles. Les notions de promotion, de sensibilisation et de tourisme culturel sont aussi privilégiées. Le comité culturel veut :

- FAVORISER LA COORDINATION ET LE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ;

Pour ce faire, le comité culturel entend :

- Inciter davantage les municipalités à former des comités culturels municipaux qui pourront servir efficacement d'interlocuteurs entre la MRC et le milieu culturel.

- Encadrer et soutenir, au besoin, ces comités culturels municipaux dans le but de leur permettre de gérer harmonieusement les activités culturelles locales.
  - Développer des outils de communication conviviaux, destinés aux comités culturels municipaux du territoire afin de favoriser une meilleure cohérence et une mise en commun de leurs ressources.
  - Agir en complémentarité avec les structures culturelles municipales existantes.
- SENSIBILISER LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE NOTRE VIE CULTURELLE ET FAIRE LA PROMOTION DES ACTIVITÉS SE DÉROULANT SUR LE TERRITOIRE ;

Le comité culturel entend :

- Agir en complémentarité dans les actions de promotion propres aux organismes ;
  - Permettre aux municipalités de contribuer plus efficacement à la visibilité de leur milieu culturel.
- RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION CULTURELLE DU SECTEUR TOURISTIQUE ET RÉALISER DES ACTIONS ESSENTIELLES À SON RAYONNEMENT.

Dans cet ordre, le comité culturel veut :

- Poursuivre et accentuer ce rôle de promotion des activités culturelles se déroulant sur le territoire, en collaboration avec Tourisme Memphrémagog;
- Favoriser la consolidation d'infrastructures culturelles existantes, afin de dynamiser l'offre touristique.

# Annexes

## LEXIQUE

### **ART**

Fait référence à toute pratique qui met en valeur un savoir-faire ou une technique, visant l'expression, à travers les formes, les mouvements, les sons ou le langage, d'une idée originale ayant un contenu esthétique et se traduisant en effets perceptibles par nos sens.

### **ARTISTE**

Interprète ou créateur d'une œuvre dans le domaine des arts de la scène, des arts visuels, des lettres ou des arts médiatiques.

### **CULTURE**

Au sens général, la culture englobe l'ensemble des usages, des coutumes, des arts, des manifestations religieuses et intellectuelles qui distinguent et définissent notre société. Cependant, aux fins d'application de la présente politique, le terme culture réfère particulièrement aux manifestations artistiques et aux actions qui s'y rattachent (création, production, diffusion, etc.), ainsi qu'à la notion d'histoire et de patrimoine.

## DOMAINES D'ACTIVITÉS CULTURELLES

### **LES ARTS DE LA SCÈNE**

Ensemble des arts qui relèvent du domaine du spectacle, regroupant (mais non exclusivement) les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

### **LES ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART**

Toute forme d'expression artistique dont le produit (qu'il soit bidimensionnel ou tridimensionnel) peut être admiré. Ils regroupent (mais non exclusivement) la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, l'illustration, le design, les arts textiles, la photographie, les arts multimédias, l'installation, la bande dessinée, la performance ou toute autre forme d'expression de même nature. Les *Métiers d'art et l'artisanat* impliquent la production d'œuvres uniques, ou en nombre limité, réalisées dans l'exercice d'une discipline reliée à la transformation d'un matériau comme le bois, le cuir, les textiles, les métaux, les silicates ou toute autre matière.

### **LES LETTRES**

Comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires nécessitant des démarches de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture. De plus en plus fréquemment, on regroupe avec la création littéraire le monde de l'édition et les bibliothèques.

## **LE PATRIMOINE**

Constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération. Le patrimoine se présente sous l'angle des grandes catégories (le patrimoine archéologique, architectural, ethnologique, artistique, archivistique...), des thèmes (le patrimoine résidentiel, industriel, religieux...), des biens et des territoires protégés.

## **LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRATIQUE ARTISTIQUE**

Les niveaux de pratique sont fonction, entre autres, de motivations qui poussent une personne à s'adonner à une activité artistique. La qualité de la production artistique n'est pas directement liée aux différents niveaux de pratique.

**Loisir** : La personne pratique une activité artistique par loisir et dans un but de développement personnel, sans préoccupation de diffusion.

**Amateur** : La personne pratique une activité artistique dans une optique de développement personnel, avec une volonté de diffusion. Elle le fait cependant sans préoccupation de revenu.

**Professionnel** : La personne a acquis une formation de base par elle-même ou grâce à un enseignement. Elle crée ou interprète des oeuvres pour son propre compte. Légalement, est *artiste professionnel* ou *créateur* une personne qui répond à l'ensemble des exigences suivantes. Elle doit :

- Se déclarer artiste ou écrivain professionnel ;
- Créer des œuvres pour son propre compte ;
- Exposer, publier, produire, représenter en public ou mettre en marché ses œuvres par l'entremise d'un diffuseur ;
- Être reconnu par ses pairs, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse ou une nomination à un jury, ou être membre d'une association reconnue au sens de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*.

## **RÉFÉRENCES**

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (1997)

***Guide d'élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle municipale***

Office de la langue française, ***Le Grand dictionnaire terminologique***

***Loi sur le statut de professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.***